

# Mise à jour du guide méthodologique pour la réalisation du diagnostic local en santé environnement en Normandie

*Mise à jour 10/2020 : années disponibles, sources et accès aux indicateurs*

# QUALITE DE L'HABITAT ET DES ESPACES CLOS

Nous passons de 70 à 90 % de notre temps dans des espaces clos dont environ 65 % dans notre habitat. Si celui-ci est un symbole de refuge et de protection, il est aussi source potentielle de dangers pour la santé humaine. La pollution de l'air intérieur par des gaz, des particules ou divers micro-organismes peut occasionner une aggravation des maladies respiratoires chroniques ou aiguës, des allergies, des crises d'asthme, voire l'asphyxie par le monoxyde de carbone. De même, le manque d'aération et d'ensoleillement, les problèmes de condensation, l'habitat non entretenu et mal équipé, la présence de peinture dégradée et de canalisation en plomb, notamment dans les logements anciens, peuvent avoir des conséquences sur la santé des occupants comme l'asthme, les allergies ou le saturnisme.

## Parc potentiellement indigne et logements anciens

L'habitat indigne est défini dans la loi MOLLE (mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion) de 2009 : « constituent un habitat indigne les locaux et installations utilisés aux fins d'habitation et impropres par nature à cet usage, ainsi que les logements dont l'état, ou celui du bâtiment dans lequel ils sont situés, expose les occupants à des risques manifestes pouvant porter atteinte à leur sécurité physique ou à leur santé. ».

Deux indicateurs peuvent être mobilisés dans le cadre d'un diagnostic local en santé environnement afin de qualifier les logements et leur potentiel risque pour la santé.

### Indicateurs sélectionnés

- Part du parc privé potentiellement indigne (PPPI) (%) et cartographie associée
- Part de logements anciens (%)

Indicateurs	Méthode de calcul	Source	Échelon géographique minimum d'analyse possible et/ou recommandé	Périodicité et dernière année disponible	Pour accéder aux données
a. Part du parc privé potentiellement indigne (PPPI) (%) et cartographie associée	Indicateur synthétique croisant les variables de revenu et de qualité du bâti	FILICOM-DGFIP, PPPI-ANAH	Commune	Tous les deux ans 2013	<a href="http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/atlasppi_2016.pdf">http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/atlasppi_2016.pdf</a> <a href="http://webissimo.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/atlas_normandie_2017_cle7a9f51.pdf">http://webissimo.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/atlas_normandie_2017_cle7a9f51.pdf</a>

Page 70

Indicateurs	Méthode de calcul	Source	Échelon géographique minimum d'analyse possible et/ou recommandé	Périodicité et dernière année disponible	Pour accéder aux données
b. Part de logements anciens (%) et cartographie associée	Nombre de résidences principales construites avant 1949 rapporté à l'ensemble des résidences principales multiplié par 100	Insee, Recensement de la population	Commune	Annuelle 2017	<a href="https://www.insee.fr/fr/statistiques/zones/2011101?debut=0&amp;q=zoom+sur+un+territoire">https://www.insee.fr/fr/statistiques/zones/2011101?debut=0&amp;q=zoom+sur+un+territoire</a>  <a href="https://www.insee.fr/fr/statistiques/4516107">https://www.insee.fr/fr/statistiques/4516107</a>

### Précisions, précautions et conditions d'utilisation

- a. Dans le cadre de ses missions, l'Anah concourt à la connaissance de l'habitat indigne et fournit aux acteurs du champ l'état du parc de logements privés et le risque d'être en situation d'habitat indigne. En collaboration avec la DREAL, un CD-ROM sur le « Parc Privé Potentiellement Indigne » (PPPI) est mis à disposition. La méthode de constitution des données PPPI a été mise au point en 2001 par le bureau d'étude SQUARE suite à une commande du Ministère de l'Équipement (Pôle LHI, DGUHC, ANAH). Elle est basée sur l'exploitation du fichier FILOCOM (Fichier des LOGements par COMmunes), source fiscale élaborée par la Direction Générale des Impôts (DGI) pour le Ministère de l'écologie.

Plus précisément, le PPPI est le nombre de résidences principales privées :

- de catégorie 6, occupées par un ménage au revenu fiscal de référence inférieur à 70% du seuil de Pauvreté (PPPI B1),
- et de catégories 7 et 8, occupées par un ménage au revenu fiscal de référence inférieur à 150% du seuil de pauvreté (PPPI B2)

Catégories :

- Catégorie 8 « Aspect délabré, qualité de construction particulièrement délabré, ne présente plus les caractères élémentaires d'habitabilité »
- Catégorie 7 « Qualité de construction médiocre, matériaux bon marché, logement souvent exigü en collectif, absence très fréquente de locaux d'hygiène »
- Catégorie 6 « Qualité de construction courante, matériaux habituels dans la région, mais durabilité moyenne, conditions d'habitabilité normales, mais dimension des pièces réduites, et absence à l'origine assez fréquente des locaux d'hygiène dans les logements anciens »

Les comparaisons entre territoires sont possibles, mais de préférence au sein d'un même département. L'observation de l'évolution dans le temps est possible, mais sous réserve de précautions d'interprétation. En effet, une évolution à la baisse ou la hausse du PPPI peut être le reflet de :

- l'actualisation des classements cadastraux par l'administration fiscale ;
- la variation des revenus des ménages et en particulier de ceux situés sous les seuils utilisés pour le PPPI ;
- une réelle dynamique d'amélioration ou de dégradation du parc de logements occupés.

## Potentiel Radon

Le radon est un gaz radioactif naturel inodore, incolore et inerte, présent surtout dans les sous-sols granitiques et volcaniques. Depuis le sous-sol, le radon peut pénétrer dans les bâtiments et s'y accumuler. Il a été reconnu cancérigène pulmonaire certain pour l'Homme depuis 1987. À long terme, l'inhalation de radon conduit à augmenter le risque de développer un cancer du poumon.

À partir de la connaissance de la géologie de la France, l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN) en collaboration avec l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) a établi une carte du potentiel radon des sols. Elle permet de déterminer les communes sur lesquelles la présence de radon à des concentrations élevées dans les bâtiments est la plus probable. Dans les communes concernées, l'exposition au radon augmente en fonction des caractéristiques du bâtiment et du temps passé par la personne à l'intérieur.

### Indicateurs sélectionnés

- a. Potentiel d'émanation de radon par commune

Indicateurs	Méthode de calcul	Source	Échelon géographique minimum d'analyse possible et/ou recommandé	Périodicité et dernière année disponible	Pour accéder aux données
a. Potentiel d'émanation de radon par commune	Classement des communes en 3 catégories	IRSN, ASN	Commune	2010	<a href="https://www.irsn.fr/FR/connaissances/Environnement/expertises-radioactivite-naturelle/radon/Pages/5-cartographie-potentiel-radon-commune.aspx#.XLBZDpgzaM8">https://www.irsn.fr/FR/connaissances/Environnement/expertises-radioactivite-naturelle/radon/Pages/5-cartographie-potentiel-radon-commune.aspx#.XLBZDpgzaM8</a> <a href="https://www.irsn.fr/FR/connaissances/Environnement/expertises-radioactivite-naturelle/radon/Pages/4-Sommes-nous-tous-exposes.aspx#.XLBY85gzaM8">https://www.irsn.fr/FR/connaissances/Environnement/expertises-radioactivite-naturelle/radon/Pages/4-Sommes-nous-tous-exposes.aspx#.XLBY85gzaM8</a>

### Précisions, précautions et conditions d'utilisation (source : IRSN et ASN)

- a. Même si l'usage des rayonnements ionisants est croissant dans l'industrie et dans le milieu médical, la radioactivité naturelle représente les 2/3 de l'exposition moyenne en France métropolitaine. C'est néanmoins une source d'origine artificielle, en l'occurrence les examens de diagnostic médical (médecine nucléaire, scannographie, radiographie), qui contribuent le plus fortement à l'exposition moyenne des individus (35 % de l'exposition moyenne d'une personne en France). À 32 % de l'exposition moyenne, le radon, un gaz radioactif naturel qui se concentre dans les bâtiments en émanant du sol, est la deuxième source d'exposition la plus importante en France métropolitaine, avec néanmoins de fortes disparités régionales.

Les communes sont classées en trois catégories selon une méthode estimant le potentiel radon des formations géologiques, c'est-à-dire leur capacité à générer du radon en surface. Elle consiste à prendre en compte les principaux paramètres influençant d'une part, la production du radon dans le sous-sol et d'autre part, le transport de ce gaz depuis sa source jusqu'à la surface des sols. L'approche retenue est basée sur la compilation et l'exploitation des données géologiques disponibles pour chaque département de métropole, sous forme de cartes, de banques d'informations, de résultats de travaux de recherches etc.

- Catégorie 1 : communes localisées sur les formations géologiques présentant les teneurs en uranium les plus faibles.
- Catégorie 2 : localisées sur des formations géologiques présentant des teneurs en uranium faibles mais sur lesquelles des facteurs géologiques particuliers peuvent faciliter le transfert du radon vers les bâtiments.
- Catégorie 1 : communes présentant sur au moins une partie de leur superficie, des formations géologiques dont les teneurs en uranium sont estimées plus élevées comparativement aux autres formations